



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2019

DATE D’AFFICHAGE

21 mars 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 16

OBJET :

**Fonds de concours
Musée agricole**

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/03/2019

Publiée le 29/03/2019

Notifiée le 29/03/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER

Etaient absents :

Yves MARRE
Stéphane LE PECULIER
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Camille CRONIER
Caroline PARATRE
Christine CASIMIR
Carole DEFFAIN
Katia MERLEN
Philippe AUTRIVE

Etaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alain DENIMAL donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

FONDS DE CONCOURS MUSÉE AGRICOLE

Madame Françoise BOUSSAT, Adjointe au Maire déléguée au patrimoine et à la Ferme Pédagogique, précise que pour la réalisation du carport nécessaire au futur musée agricole situé sur le site de la Ferme Pédagogique, Lieu-dit «La Grange aux Moines» il peut être demandé une subvention de fonds de concours auprès de la CCVE.

VU le projet de la Commune de réaliser un carport pour la mise en place d’un musée agricole,

VU le coût de la réalisation du musée agricole d’un montant de 60 000 € TTC,

CONSIDERANT la nécessité de solliciter la CCVE, dans le cadre du fonds de concours, pour une aide financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

- **PREND ACTE ET APPROUVE** la réalisation d’un carport pour le musée agricole
- **SOLLICITE** de la CCVE un fonds de concours nécessaire au financement de ces travaux,

- **DECIDE** d'inscrire au budget 2019 de la commune le montant relatif à ces travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN

